

Modalités d'hébergement et de restauration

Généralités

Les mineurs de moins de 13 ans ne sont pas autorisés à séjourner à l'ENSA .

Le centre de documentation est ouvert à tous les stagiaires et au public pour une consultation sur place pendant les horaires d'ouverture affichés à l'accueil.

S'agissant des mineurs, les responsables de groupe ont l'obligation de loger à proximité immédiate de leur groupe et assurent une surveillance effective.

Les stages sont réservés au mois deux mois à l'avance, au moyen d'une demande de réservation téléchargée sur le internet de l'ENSA .

Un espace détente avec deux salons télévision est à la disposition des stagiaires aux heures de loisirs. Des soirées « activités de loisirs » peuvent être organisées par les stagiaires après entente avec l'administration de l'école.

L'accès au gymnase est soumis à une réglementation stricte et accessible uniquement sous réserve d'une demande faite lors de la « demande de réservation », pour plus d'informations veuillez vous adresser à l'accueil.

Un parking municipal « Le Corzolet » se situe à 100m de l'ENSA .

Le service

En période d'activité l'accueil est ouvert de 7h30 à 19h40 sans interruption. Les portes de l'ENSA sont fermées de 0h30 à 5h30. Un agent de sécurité, en période d'activité, est présent de 19h30 à 7h30 les semaines et 24h sur 24h les week-ends.

Pour accéder à internet via le wifi, un code d'accès est à retirer à l'accueil.

Le centre de documentation est ouvert à tous les stagiaires et au public pour une consultation sur place pendant les horaires d'ouverture affichés à l'accueil.

L'espace détente avec deux salons télévision est à la disposition des stagiaires aux heures de loisirs. Des soirées « activités de loisirs » peuvent être organisées par les stagiaires après entente avec l'administration de l'école.

L'accès au gymnase est subordonné au respect des créneaux horaires mis à disposition des différents utilisateurs.

Il est accessible dans les créneaux réservés à l'ENSA pour les stagiaires accompagnés par un guide ou diplômé d'escalade. Les aspirants guide en formation y ont également accès.

L'utilisation du gymnase ne peut se faire que sous la responsabilité effective de cadres enseignants ou éducateurs sportifs qui devront :

- Assurer la surveillance des utilisateurs des lieux
- Contrôler les entrées et sorties des participant aux activités et/ou visiteurs
- Faire respecter les mesures de sécurité par l'ensemble des participants
- Faire respecter les consignes relatives aux stationnements des véhicules
- Faire respecter le présent règlement intérieur

- Avant de quitter les lieux, le responsable devra s'assurer de la fermeture des issues de secours, de la fermeture des robinets d'eau et de l'interrupteur général d'électricité : Le dernier du groupe doit impérativement introduire sa carte dans le lecteur situé à l'intérieur du gymnase.
- Les utilisateurs ont à charge l'installation, le démontage et le rangement des différents agrès.

Toutes les mesures de sécurité habituelles en escalade doivent être prises lors de l'utilisation de la structure artificielle (notamment escalade en solitaire interdite, technique d'assurage adaptée...)

La présence de matelas est indispensable au pied de chaque voie ;

Seuls les chaussons d'escalade ou les chaussures de sport de type « tennis » sont autorisées.

Afin de ne pas détériorer ou souiller le revêtement des surfaces de jeux, les utilisateurs devront les protéger au moyen des panneaux amovibles en bois prévus à cet effet, veiller à la propreté des chaussures de sport et interdire toutes activités dites à roulette.

Seules les personnes autorisées et possédant le permis adéquat peuvent utiliser l'élévateur.

Interdiction d'utiliser de la magnésie en poudre.

En cas d'incendie matériel ou d'anomalie fonctionnelle, les utilisateurs doivent alerter l'administration de l'ENSA au service accueil.

Les chambres

S'agissant des mineurs, les responsables de groupe ont l'obligation de loger à proximité immédiate de leur groupe et assurent une surveillance effective.

Les chambres sont à deux lits avec douche, draps fournis, serviettes non fournis.

Les chambres devront être libérées à l'heure indiquée sur la demande de réservation.

Les draps sont fournis et leur usage est obligatoire.

Les animaux sont interdits dans l'établissement.

Economie d'énergie :

- Chauffage : Baisser la température de la chambre en la quittant (19° en hiver) fermer portes et fenêtre quand le chauffage fonctionne.
- Eau : limiter les consommations d'eau en privilégiant des douches rapides et en signalant toutes fuites à l'accueil
- Electricité : Eteindre les éclairages ou appareils non utilisés et signaler tout dysfonctionnement.

Le self-restaurant

Le self propose une restauration sur place ou sous forme de repas froids, sur demande lors de la « demande de réservation ».

Les horaires des repas sont de :

Petit déjeuner :	7h à 8h en semaine 7h00 à 8h30 le week-end
Déjeuner :	12h15 à 12h45 en semaine 12h00 à 12h30 le week-end
Diner	19h à 19h30 tous les soirs

Cf. Règlement intérieur de l'ENSA.